

24 JUIN 2008  
DG 463

*Le Ministre de l'Agriculture  
et de la Pêche*

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche*

CAB/JCD/cb

Paris, le 20 JUN 2008

Monsieur le Directeur,

Le Président de la République a fait de la recherche une priorité de son quinquennat et il souhaite une modernisation de nos structures de recherches pour établir un regroupement de nos forces et une meilleure synergie entre enseignement supérieur et recherche publique dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et du développement durable.

Le pacte pour la recherche de 2006, puis la loi sur les libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007, ont provoqué des changements structurels importants dans notre système de recherche en créant de nouveaux outils de coordination entre établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

En 50 ans d'histoire, notre dispositif de recherche et d'enseignement supérieur en agronomie a su montrer une réelle capacité à mener des travaux de grande qualité avec un nombre croissant d'organismes de recherche, d'universités, de grandes écoles. Cependant, cette diversité des opérateurs et des modes de partenariat établis entre eux est une source de confusion et de lourdeur. Elle favorise une concurrence inutile entre les établissements et aboutit parfois à l'isolement de certains d'entre eux.

C'est pourquoi nous souhaitons vous confier une mission sur les voies de modernisation de nos structures de recherche et d'enseignement supérieur en matière d'agriculture, d'alimentation, de sécurité sanitaire, de santé animale et de développement durable.

Vous vous appuierez en particulier sur les propositions exposées dans la note rédigée le 12 Mai 2008 par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche et la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation, qui présente un mode de pilotage permettant un rapprochement dynamique de la recherche et de l'enseignement supérieur, et la création simultanée de campus intégrés de formation et de recherche.

.../...

Monsieur Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS  
Directeur du Laboratoire de Génétique des Poissons  
INRA  
Domaine de Vilvert  
78350 Jouy-en-Josas cedex

Vous étudierez les modalités de leur mise en œuvre, en tenant compte de la diversité de notre système de recherche et d'enseignement supérieur, tant au niveau des institutions concernées que des thématiques scientifiques ou des sites géographiques.

Vous mènerez votre réflexion en concertation étroite avec la Présidente de l'INRA, le Directeur du CIRAD, ainsi que les directeurs des deux grands établissements Montpellier Sup Agro et Agrocampus Rennes. Vous associerez aussi les directions générales de nos deux ministères, DGER et DGRI et ferez appel en tant que de besoin aux organismes de recherche et aux administrations compétentes. Vous nous remettrez vos propositions avant le 30 juillet.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement personnel dans la réussite de cette mission.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre meilleure considération.



Michel BARNIER



Valérie PECRESSE

**P.J.** Note du 12 Mai 2008 de la DGER et la DGRI

Copies : Madame Marion GUILLOU, présidente de l'Inra  
Monsieur Gérard MATHERON, directeur général du Cirad  
Monsieur Etienne LANDAIS, président de Montpellier Sup Agro  
Monsieur Grégoire THOMAS, directeur d'Agrocampus Rennes  
Monsieur Gilles BLOCH, directeur général de la recherche et de l'innovation  
Monsieur Jean-Louis BUËR, directeur général de l'enseignement et de la recherche

## **Modernisation des structures de l'enseignement supérieur et la recherche publiques dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et du développement durable**

Dans son intervention du 2 avril à Nantes au Congrès de la FNSEA, le Président de la République décline au secteur de l'agronomie, de l'alimentation et du développement durable, son message plus général donné dans son discours du 28 janvier à Orsay. Le souhait présidentiel d'une « modernisation de nos structures de recherche pour établir un regroupement de nos forces et une meilleure synergie entre enseignement supérieur et recherche publique le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et du développement durable » vient conforter une démarche de rapprochement entre opérateurs de recherche et d'enseignement supérieur dans le domaine cité, qui a été progressivement mise en œuvre au cours des dernières années. En effet, la France est riche de plusieurs organismes de recherche, INRA, CIRAD et CEMAGREF en particulier, et de plusieurs établissements d'enseignement supérieur dont la structuration a récemment évolué en pôles de compétences sous l'impulsion du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP).

On peut rappeler plusieurs étapes significatives de cette démarche :

- la mise en place sous forme de Groupement d'Intérêt Scientifique de sept pôles de compétences régionaux qui regroupent les écoles sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, des instituts de recherche sous double tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (MESR) et du MAP, avec de surcroît le CIRAD ;
- la création de Grands Etablissements à Paris et Montpellier (avec d'autres à venir dans un premier temps à Rennes, Angers et Dijon) et d'un Réseau Thématique de Recherche Avancée à Montpellier ;
- la construction d'un programme LOLF dédié « à la gestion des ressources et des milieux » (programme 187) au sein de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » regroupant entre autres le CIRAD, le CEMAGREF, l'INRA, l'IFREMER, l'IRD et le BRGM ;
- l'implication, à la demande du MAP, de l'INRA dans la définition et l'animation des pôles de compétences regroupant les établissements d'enseignement supérieur placés sous sa tutelle et la recherche « spécialisée » ;
- la mission confié par les ministres chargés de la recherche, des affaires étrangères et de l'agriculture aux dirigeants de l'INRA (voir en annexe la lettre de mission à Madame Marion Guillou), du CIRAD et du CEMAGREF, afin de proposer une politique de rapprochement institutionnelle forte. Elle a débouché en 2007 sur la création du GIP « Initiative française pour la recherche agronomique internationale » (IFRAI) entre deux établissements : le CIRAD et l'INRA, le CEMAGREF souhaitant n'intervenir qu'au cas par cas ;
- la politique de partenariat scientifique active entre l'INRA et les établissements d'enseignement supérieur dépendant du ministère chargé de l'agriculture qui conduit à l'existence de 80 UMR entre ces deux ensembles, soit la moitié des UMR impliquant l'INRA.

La nouvelle impulsion donnée par le Président de la République, inscrite dans la continuité de la démarche déjà promue par les ministères chargés de la recherche et de l'agriculture, nécessite d'en renforcer la dynamique et l'ambition, en étendant donc le champ des propositions à formuler à un rapprochement qui irait au delà des seuls établissements de recherche du domaine (CIRAD, CEMAGREF, INRA).

Sur le plan de la réalisation de la recherche, les synergies s'observent dans les nombreuses UMR déjà constituées entre ces organismes de recherche et ces établissements d'enseignement supérieur. Sur le plan de la concertation, il existe déjà plusieurs lieux ou structures conjointes réunissant les deux types d'acteurs, mais ils sont généralement régionaux, limités à un sous-ensemble d'unités de recherche et d'enseignement, ou limités au pilotage d'une fonction (liste en annexe).

Les ministères sont responsables de la coordination nationale entre ces acteurs, selon une démarche de type « top-down » ; les acteurs eux-mêmes sont plus ou moins proactifs dans cette coordination.

La récente demande du Président de la République implique de repenser la coordination actuelle, une possibilité étant d'envisager une implication plus directe et un rapprochement plus étroit des acteurs.

C'est l'objet de la note de Marion Guillou, datée du 3 mars, qui propose la création d'un consortium de formation et de recherche sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique.

#### Quels seraient les objectifs de cette évolution ?

- En premier lieu, la **coordination entre recherche et formation**, afin de développer :
  - la formation à la recherche : que les organismes de recherche (OR) trouvent un vivier de recrutement dans les établissements d'enseignement supérieur (ES), que les ES déjà habilités à délivrer le doctorat puissent délivrer l'Habilitation à Diriger les Recherches ;
  - la formation par la recherche : que les ES s'appuient sur les OR pour concevoir et enrichir la formation des ingénieurs et des docteurs qu'ils accueillent.

Cette coordination suppose que les OR et les ES aient un lieu pour partager leur réflexion stratégique. Elle suppose aussi de faciliter la mobilité entre chercheurs et enseignants-chercheurs et d'harmoniser les règles de gestion, selon les préconisations du rapport d'Aubert.

- En second lieu, la **construction du partenariat avec les autres OR et ES nationaux**, tels que le CNRS, les universités et les regroupements universitaires que sont les PRES ; l'idée sous-jacente est qu'il est plus facile d'organiser la synergie avec ces acteurs une fois que les OR et ES du secteur agronomique se sont entendus sur leur stratégie commune.
- En troisième lieu, la **mutualisation de certaines actions** : stratégie commune d'allocation des moyens en chercheurs et enseignants par sites et au plan national, relations avec les partenaires économiques, partenariat international, veille, expertise en appui aux politiques publiques des différents ministères concernés (MAP, MEEDDAT, MAE).

A terme, on peut avoir l'ambition d'un consortium agronomique français qui relierait les principaux acteurs actuels de la recherche, INRA, CIRAD et CEMAGREF, avec tous les établissements sous tutelle du MAP. Ce consortium aurait une visibilité internationale très importante permettant à la fois la valorisation des compétences, la formation à différents niveaux, le soutien au secteur économique et l'appui aux politiques publiques.

Le consortium développerait une prospective dans son domaine qui alimenterait la programmation de l'Agence nationale de la recherche, et chaque élément du consortium aurait une fonction d'opérateur.

Quelles sont les conditions pour atteindre cet objectif ambitieux ?

- Trouver une **solution organisationnelle qui ait une véritable valeur ajoutée.**
- Prévoir une **mise en place progressive**, sur la base du volontariat des acteurs, dans une démarche d'apprentissage organisationnel. Ainsi la proposition de Marion Guillou mentionne INRA, CIRAD, Montpellier SupAgro et AgroCampus Rennes, avec une extension possible aux autres ES. Cette extension n'est pas seulement possible, elle doit être un objectif affiché. De même, si le CEMAGREF affirme aujourd'hui son identité sur les problématiques d'environnement liées à l'eau et ne peut d'emblée faire partie du premier cercle, la réussite de la solution proposée pourrait attirer cet OR dans un deuxième temps. Enfin les fusions rapides d'établissements de statuts différents ne sont pas envisagées dans un premier temps.
- **Prévoir les relations avec les autres acteurs de la programmation**, en particulier l'ANR, la DGES, les directions de recherche des ministères concernés (MESR, MAP, MEEDDAT principalement).
- **Utiliser les structures existantes pour l'articulation entre les ministères et les acteurs OR+ES** regroupés : les groupes de concertation sectorielle mis en place par la DGRI sont une possibilité, ils associent déjà la DGER et les OR concernés.
- **Anticiper les difficultés** méthodologiques et désamorcer les réticences des acteurs, qui sont déjà identifiées :
  - hétérogénéité des statuts des ES ;
  - attractivité préférentielle pour d'autres partenaires : le PRES ParisTech pour AgroParisTech, le secteur médical pour les écoles vétérinaires, les OR sous tutelle du MEEDDAT pour le CEMAGREF, placé aujourd'hui sous les seules tutelles du MESR et du MAP ;
  - la proposition d'un EPCS doit être examinée sur le plan de sa solidité juridique

Afin de progresser rapidement vers l'identification de voie de progrès dans la direction tracée par le Président de la République, la problématique de la modernisation des structures de l'enseignement supérieur et la recherche publiques dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et du développement durable devrait être examinées par un groupe de travail restreint, associant a minima la DGER, la DGRI et Marion Guillou, ainsi que des représentants des autres établissements concernés dans un premier temps (CIRAD, Montpellier SupAgro, AgroCampus Rennes) et dont l'animation pourrait être confiée à une personnalité reconnue mais n'étant plus directement impliquée dans la gestion d'un établissement. L'idée de solliciter Bernard Chevassus-au-Louis a été évoquée favorablement entre le DGER et le DGRI.

## Annexe : instances de coordination existant entre OR et ES « agronomiques »

Le GIP IFRAI a été créé en 2007, à la demande des tutelles MESR, MAP, MAEE, afin de coordonner l'offre de recherche agronomique française à l'international, il associe les instances de programmation de l'INRA et du CIRAD. Ces deux organismes sont également engagés dans un rapprochement institutionnel : mise en place d'instituts sans murs sur des thématiques choisies (santé animale ; horticulture...) comité d'éthique commun.

La DGER a entrepris depuis quelques années un regroupement de ses établissements en pôles de compétences et les organismes de recherche du programme 187 s'y sont associés.

Dans deux cas, ce regroupement a donné lieu à une fusion d'écoles résultant en la création d'un nouvel établissement de type EPSCP :

- AgroParisTech issu de INA P-G, ENSIAA Massy, ENGREF (école interne)
- Montpellier SupAgro, issu de AgroM, CNEARC (régions chaudes), département SIARC de l'ENSIA, le CEP de Florac.

Les deux nouveaux établissements ainsi créés se sont ensuite associés à d'autres établissements DGER et à des organismes de recherche :

- Le GIS STVE en Ile de France regroupe AgroParisTech, l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage avec l'INRA (centres de Paris, Versailles-Grignon, Jouy-en-Josas, soit 1/3 de l'INRA), le CEMAGREF et l'AFSSA. Il devrait évoluer vers un PRES, Rémi Toussain, directeur d'AgroParisTech, se positionne en valence 'Agro' du PRES ParisTech, mais plusieurs domaines clés de recherche (biologie végétale, microbiologie) se retrouvent mieux dans le PRES UniverSud (Paris 11, Versailles St Quentin, ENS Cachan) ;  
*NB : la DGER avait exprimé le souhait, lors de la constitution du GIS, d'y associer des établissements privés situés en « grande Ile de France »*
- Le RTRA « Montpellier Agronomie Développement Durable » renommé « Agropolis Fondation », associe Montpellier SupAgro avec le CIRAD et l'INRA (équipes de Montpellier et d'Avignon) et plus récemment l'IRD. Rappelons que Montpellier est la principale implantation du CIRAD. Les membres d'Agropolis Fondation sont aussi impliqués dans la préparation de la réponse du site de Montpellier à l'appel d'offres « Campus ».

Les nouveaux établissements préparent leur projet d'établissement, qui prend une dimension stratégique, étant donné leur taille et leur partenariat recherche.

Les établissements DGER de Rennes, Nantes et Angers envisagent également fusionner et donner lieu à un grand établissement de type EPSCP en 2008. Ces établissements sont déjà regroupés dans un GIS avec l'INRA, le CEMAGREF et AFSSA.

Dans les autres cas, des conventions de GIS ont été signées ou vont l'être et associent généralement tous les établissements et organismes présents dans la région :

- Nancy,
- Dijon,
- Clermont-Lyon avec Auvergne et Rhône-Alpes,
- Toulouse,
- Bordeaux.